REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction générale de l'enseignement secondaire II

Unité transversale Echanges & Mobilité DIP

SÉJOURS LINGUISTIQUES DES ÉLÈVES DE L'ES II

EDITION 2026

D.DGESII.ELEM.02	Activités/Processus : Séjours linguistiques à l'ESII
Entrée en vigueur : 1 septembre 2026	Version et date : 27 mai 2026 Remplace la version du 12.12.2024
Date d'approbation du SG/DG : 17.06.2026	
Date de validation de la DCI :	
Service responsable de la directive: Unité transversale Echanges & Mobilité DIP	

I. Cadre

1. Objectif(s)

Définir le cadre des séjours linguistiques obligatoires et libres des élèves de l'ESII (filière professionnelle et générale).

2. Champ d'application

Directions d'établissements scolaires de l'ESII

3. Personnes de référence

Unité transversale Echanges & Mobilité DIP
Service enseignement, évaluation et certifications, DGES II

4. Documents de référence

- Règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale du 25 octobre 2018 (CDIP)
- Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B du 29 juin 2016 (REST, C 1 10.31)
- Règlement relatif à l'admission dans l'enseignement secondaire II du 14 avril 2021 (RAES-II, C 1 10.33)
- Règlement relatif au centre de formation professionnelle commerce du 22 mars 2023 (RCFPCom, C 1 10.58)
- Règlement relatif à l'école de culture générale, du 1er février 2023 (RECG, C 1 10.70)
- Règlement relatif à la formation gymnasiale au collège de Genève, du 29 juin 2016 (RGymCG, C 1 10.71)
- Règlement relatif à la maturité professionnelle, du 29 juin 2016 (RMatuPro, C 1 10.74)
- Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP, 2012)
- Plan d'Études cantonal de Maturité Professionnelle Filière : Economie et services, type économie en français et multilingue français-anglais (PEc MP 2015 – MP1 ESe et M2P1 ESe m MP 1)
- Plan d'Études cantonal de Maturité Professionnelle Filière : Economie et services, type économie (PEc 2015 – MP2 ESe MP 2)
- Plan d'études cantonal de l'Ecole de culture générale (PEc-ECG 2021)
- Plan d'études cadre pour les écoles de culture générale du 25 octobre 2018 (CDIP)
- Plan d'études du Collège de Genève (13ème édition, août 2018)
- Directive Maturité mention bilingue MP 3+1 type économie multilingue français-anglais

et CPm type économie multilingue français-anglais (édition 2024)
- Directive maturité mention bilingue au Collège de Genève (édition 2024)

II. DIRECTIVE DÉTAILLÉE

A. SÉJOURS OBLIGATOIRES

Sont considérés comme obligatoires les séjours nécessaires à l'obtention du titre, tels qu'exigés par les règlements et plans d'études cadre des filières de l'ESII concernées.

1. Exigences et recommandations des plans d'études cadres

1.1 Centre de formation professionnelle - commerce

La Maturité professionnelle commerciale multilingue inclut des séjours linguistiques ou stages professionnels.

- La formation duale comprend deux séjours linguistiques durant la formation, qui sont organisés sous la responsabilité de l'établissement scolaire, respectivement en allemand ou en italien et en anglais.
 Pour l'anglais, le coût du séjour comprend les frais relatifs à l'inscription au test international passé à Genève. Les points obtenus lors de la certification internationale sont convertis en note d'examen final et sont pris en considération pour l'obtention du titre (niveau B2). Si la certification internationale n'est pas obtenue, l'élève passe alors l'examen MP d'anglais pour l'obtention du titre.
- La formation plein-temps comprend un stage professionnel obligatoire en entreprise d'une durée de 3 semaines en Irlande, en fin de 2ème année de formation. Le stage professionnel est coordonné par le service Echanges & Mobilité du DIP et bénéficie d'un soutien financier Erasmus+.

Voie de formation	Lieu de séjour	Durée	Coût à charge de l'élève	Soutien financier
2e MP1 ESe dual	Allemagne ou Italie	1 semaine	800 CHF	Quand il existe, le dépassement est pris en charge par l'école.
3e MP1 ESe dual	Pays anglophone	2 semaines	1'800 CHF	Dépassement pris en charge par l'école.
3e MP ESe 3+1 multilingue plein-temps / stage professionnel	Irlande	3 semaines	Evtl. argent de poche et dépenses personnelles	Soutien financier Erasmus+ couvrant ad minima le 80% des frais

1.2 Ecole de culture générale (ECG)

a) Cursus certificat – OSP Communication /information (CI)

L'option spécifique préprofessionnelle CI comporte un séjour linguistique en 2ème ou 3ème année d'une durée d'une semaine, organisé sous la responsabilité de l'établissement scolaire.

b) Cursus maturité spécialisée communication et information (MSCI)

Les prestations complémentaires comprennent pour les trois filières MSCI (information documentaire / informatique de gestion / tourisme):

- Un premier séjour linguistique individuel de 5 semaines consécutives, l'été précédant l'entrée en année de maturité spécialisée dans une région linguistique correspondant à l'une des deux langues étudiées au certificat d'ECG (anglais et allemand ou italien).
- Un second séjour linguistique individuel de 5 semaines consécutives, au terme de l'année de maturité spécialisée dans une région linguistique correspondant à l'autre des deux langues cibles de la maturité spécialisée (anglais et allemand ou italien)

L'objectif du séjour linguistique est le développement des capacités de communication orale par l'immersion. Les séjours linguistiques sont validés par l'ECG sur la base d'un document officiel attestant du lieu et de la durée du séjour (employeur, école, institution, administration, etc.). Le séjour est organisé et réalisé sous la responsabilité de la famille de l'élève.

Toutefois, en alternative à un séjour dans une école de langue ou autre forme d'immersion de l'initiative personnelle, l'Unité transversale Echanges & Mobilité du DIP (EL&M) propose un programme de stage professionnel en entreprise en Allemagne, Irlande ou Italie pour le second séjour, en lien à l'option spécifique préprofessionnelle du parcours de formation. Il bénéficie d'un subside financier dans le cadre du programme Suisse Erasmus +. Le site cantonal EL&M donne toutes les informations utiles à ce sujet.

c) Cursus maturité spécialisée pédagogie (MSPE)

Le cursus MSPE comprend un séjour linguistique individuel en Allemagne ou en Autriche, l'été précédant l'entrée en MSPE, d'une durée d'au moins 6 semaines consécutives.

L'objectif du séjour linguistique est le développement des capacités de communication orale par l'immersion. Les séjours linguistiques sont validés par l'ECG sur la base d'un document officiel attestant du lieu et de la durée du séjour (employeur, école, institution, administration, etc.). Le séjour est organisé et réalisé sous la responsabilité de la famille de l'élève.

Toutefois, en alternative à un séjour dans une école de langue ou autre forme d'immersion de l'initiative personnelle, l'Unité transversale Echanges & Mobilité du DIP (EL&M) propose un programme de stage professionnel en entreprise en Allemagne ou en Autriche. Il bénéficie d'un subside financier dans le cadre du programme Suisse Erasmus +. Le site cantonal EL&M donne toutes les informations utiles à ce sujet.

Voie de formation	Lieu de séjour	Durée	Nature du séjour	Coût à charge de l'élève	Aides de l'école sur les frais du séjour
ECG OSP Communication-Information	Régions germanophones, anglophones ou italophones	1 semaine	Séjour linguistique en école de langue	300 CHF.-	Aucune aide en principe, mais soutien possible via service social de l'école
MS Communication Information (MSCI)	Régions germanophones, anglophones ou italophones (séjour dans chacune des 2 langues de formation)	5 semaines consécutives, l'un avant l'entrée en MSCI, l'autre au terme de l'année MSCI	Séjour linguistique (jeune fille Au-Pair, école de langue, bénévolat) ou	Séjour et voyage	Aucune aide en principe
			Stage professionnel en entreprise en région la langue de formation concernée (option possible pour le seul 2ème séjour)	Entre 600 et 800 Euros si choix d'un prestataire de placement en entreprise	Soutien financier dans le cadre du Programme Suisse Erasmus +
MS Pédagogie (MSPE)	Allemagne ou Autriche	6 semaines consécutives avant l'entrée en MSPE	Séjour linguistique (jeune fille Au-Pair, école de langue, bénévolat) ou	Séjour et voyage	Aucune aide en principe

			Stage professionnel en entreprise en Allemagne ou Autriche	Entre 600 et 800 Euros si choix d'un prestataire de placement en entreprise	Soutien financier dans le cadre du Programme Suisse Erasmus +

1.3 Collège de Genève : Maturité bilingue par séjour (MMBs)

Dans le cursus Maturité bilingue par séjour, l'élève doit accomplir, dans un établissement scolaire de l'aire linguistique de la langue d'immersion, et suivant le programme officiel de la région de destination, un séjour individuel d'une durée minimale de 20 semaines (un semestre) durant le 1er semestre de la 2e année gymnasiale. Le séjour peut être réalisé sur la totalité de sa 2e année gymnasiale. Sur le principe, l'organisation et le financement du séjour linguistique sont de la responsabilité individuelle.

Toutefois, afin de soutenir les familles dans son organisation, le service Échanges & Mobilité du DIP propose deux programmes en langue cible anglais (séjour en Irlande ou au Canada), et deux programmes en langue cible allemand (échange en Suisse-alémanique, séjour en Allemagne). Les programmes EL&M DIP sont en principe au bénéfice d'une bourse Erasmus+. Le site cantonal EL&M donne toutes les informations utiles à ce sujet.

Une aide financière au séjour portant sur le solde du coût du programme (part parentale), est possible sur la base d'une demande spécifique auprès du service social de l'établissement concerné, lequel tiendra compte des critères usuels des demandes de soutiens, en particulier les revenus

Voie de formation	Lieu de séjour	Durée	Organisation du séjour	Coût à charge de l'élève	Soutien financier
Maturité bilingue par séjour (MMBs) *séjour obligatoire de 2e année*	Pays germanophones ou pays anglophones	Semestre 1 *(20 semaines)* ou totalité de l'année scolaire	Séjour linguistique organisé individuellement	Séjour et voyage	Non
			ou ANGL > Programme DIP Irlande ou Canada	Solde du soutien suisse Erasmus +.	Soutien suisse Erasmus +, accordé selon montants disponibles.
			ALL > Programme d'échange avec la Suisse alémanique	Pas de coût, hors frais de transport et frais personnels	Non

2. SOUTIEN FINANCIER

2.1 Demande d'aide financière

Les élèves du centre de formation professionnelle commerce n'ayant pas les capacités financières permettant d'assumer les frais des séjours obligatoires, peuvent s'adresser au service social de l'établissement.

Les élèves du Collège ou de l'ECG n'ayant pas les capacités financières à prendre en charge le solde des coûts d'un programme DIP (part parentale) au bénéfice d'un soutien financier, peuvent s'adresser au service social de l'établissement.

Remarque: L'attribution complète ou partielle d'une soutien financier reste de la responsabilité exclusive des fondations ou associations concernées.

2.2 Préavis DGESII des dossiers de demande d'aide financière

Les dossiers transmis par l'établissement scolaire sont soumis pour examen et préavis, avec pour but d'assurer l'équité dans le traitement des dossiers, auprès de la ou du responsable de l'unité transversale EL&M et de la coordinatrice ou du coordinateur des conseillères et conseillers sociaux DGESII.

Elles ou ils transmettent leur préavis des situations aux fondations/associations concernées et reçoivent, en fin d'année scolaire, un récapitulatif de toutes les situations et décisions y relatives par les services sociaux des établissements.

B. SÉJOURS LIBRES

Sont dits libres les séjours effectués sur le temps scolaire par les élèves de leur propre initiative. L'organisation et le financement de ces séjours relèvent de la responsabilité de l'élève et de ses parents.

1. Séjours linguistiques libres au Collège de Genève

Les élèves hors filière bilingue ont la possibilité d'effectuer un séjour linguistique libre en 2ème ou en 3ème année,

Le séjour peut avoir lieu sur le 1er trimestre (retour fin octobre au plus tard) ou sur la totalité de l'année scolaire. Aucun séjour au semestre n'est autorisé.

L'élève doit préalablement au projet obtenir l'autorisation d'une absence de longue durée par la direction de son établissement. Chaque établissement précise dans ses dispositions internes les modalités et délais des demandes d'autorisation. La nature du projet est quant à lui validée par l'Unité transversale Echanges & Mobilité du DIP.

Pour les séjours d'une année scolaire durant la 2ème année de Collège, les conditions de retour sont fixées à l'article 34A du RGymCG.

L'élève effectuant son séjour linguistique en 3ème année reprend à son retour sa formation en 3ème année. Il n'est pas autorisé de revenir directement en 4ème année.

Fait exception à ce principe, l'élève promu au terme d'un séjour effectué dans un gymnase suisse d'une autre aire linguistique, et pour autant que le programme suivi corresponde à celui d'une 3ème année genevoise.

Dans le cas d'un séjour au trimestre, le rattrapage des contenus au retour est de la responsabilité de l'élève.

Les séjours linguistiques en MMBe, réalisés strictement dans la destination de la langue de formation, ne peuvent être comptabilisés dans le décompte des heures qu'à hauteur maximale de 3 semaines.

2. Séjours linguistiques à l'Ecole de culture générale

Un séjour peut être réalisé en 2ème année sur le 1er trimestre, avec un retour au plus tard à la fin des vacances d'octobre, ou sur la totalité de l'année scolaire.

Un séjour peut être réalisé en 3ème année uniquement sur la totalité de l'année scolaire.

Un séjour n'est pas réalisable en classe préparatoire.

L'élève non promu est autorisé à effectuer un séjour linguistique à la rentrée suivante. Il conviendra toutefois de privilégier un séjour sur la totalité de l'année scolaire.

a) Séjour en 2ème année sur le 1er trimestre

À son retour, un délai de 15 jours à 3 semaines est donné à l'élève pour rattraper les cours. Ensuite, l'élève sera soumis à des évaluations significatives permettant d'établir le bulletin scolaire du 1er semestre.

b) Séjour en 2ème année ou en 3ème année sur la totalité de l'année scolaire

Conformément au RAES-II l'élève admissible à l'ECG à l'issue du Cycle d'orientation, peut se présenter aux examens d'admission pour une entrée directe en 2ème année.

L'élève réalisant son séjour sur la totalité de sa 2ème année ou 3ème année reprend au retour son parcours de formation dans l'année correspondante au moment de son départ. Un passage direct dans l'année supérieure est exclu. Le parcours de formation est par conséquent porté à 4 ans.

Si le séjour est interrompu avant la fin du premier semestre, l'élève est réintégré dans son année de scolarité, sous réserve des places disponibles. L'élève est soumis à des évaluations significatives permettant d'établir le bulletin scolaire du 1er semestre.

Si le séjour est interrompu après le 1er semestre, la situation est évaluée au cas par cas par son établissement d'origine.

c) Modalités organisationnelles

En cas de séjour linguistique à l'issue du Cycle d'orientation, l'ECG de destination doit être dûment informée des projets de l'élève par ses responsables légaux et son Cycle d'orientation.

Si le séjour linguistique d'une année est effectué lors d'une réorientation, l'élève revient l'année suivante dans l'année de scolarité pour laquelle il remplissait les normes de réorientation.

3. Participation à un programme DIP au bénéfice d'un soutien financier

Une programme EL&M DIP/ECG permet, selon les priorisations et modalités indiquées sur la page du site cantonal EL&M, la réalisation d'un séjour en Irlande au bénéfice, en principe, d'un soutien Erasmus+.